AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE EN FINISTÈRE : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Décembre 2020

RAPPORT D'ÉTUDE

ADEUPa BREST • BRETAGNE

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE FINISTÈRE

SOMMAIRE

ÉDITO 3

INTRODUCTION 7

Construire l'avenir sur un socle de valeurs communes 8

Des orientations soumises à l'avis des participant·e·s 10

ORIENTATION 1
Sécuriser le revenu des agriculteur·rice·s par un nouvel optimum économique, social et environnemental 11

ORIENTATION 2
Assurer et anticiper la capacité de production à venir 16

ORIENTATION 3
Accompagner collectivement les mutations en cours 20

ANNEXE 26

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Pendant deux ans, l'Adeupa et la Chambre d'agriculture ont animé ensemble une démarche prospective relative aux filières agricole et agroalimentaire en Finistère.

Cette démarche répond à la demande des membres de l'Adeupa de mieux connaître et comprendre les enjeux auxquels les professionnel·le·s font face, afin d'identifier les meilleurs moyens de les accompagner.

Le premier temps de la démarche fut celui du diagnostic, sans concession, sur les forces et les faiblesses de la filière. Économiquement puissante et cependant exposée aux turbulences des marchés, jugée essentielle par nos concitoyen·ne·s et souffrant pourtant d'un déficit d'image, confrontée aux enjeux de la transition écologique, l'agriculture n'a d'autre choix que de s'adapter aux évolutions du monde et aux attentes de la société. Mais ces attentes ne sont pas dénuées d'ambiguïté quand il s'agit de poser la question de la valeur des produits et de la rémunération des acteur·rice·s de l'amont à l'aval de la filière.

Le second temps fut celui de la mise en débat du diagnostic et de l'émergence de pistes d'actions. Plusieurs temps d'échanges ont été organisés entre professionnel·le·s, élu·e·s, agents des collectivités et représentant·e·s associatif·ve·s. Un temps fort, organisé à l'automne 2019, a permis de porter un regard d'ensemble sur les enjeux d'évolution de la filière.

Le troisième temps fut celui de la formulation d'orientations stratégiques, réunies dans le présent rapport. Elles ont donné lieu à une consultation de l'ensemble des participant·e·s. Issues du débat local, elles font largement échos aux orientations identifiées aux niveaux européen, national et régional pour faire évoluer la politique agricole.

Passé ce temps de l'étude, vient à présent le temps de l'action. Nous invitons chacune et chacun, dans son domaine d'intervention, à se saisir des orientations proposées.

Les évolutions à venir seront majeures. À l'image des transitions auxquelles la société fait face dans son ensemble, elles sont porteuses d'espoirs tout autant que d'inquiétudes. C'est donc une mobilisation collective et solidaire qu'il s'agit de faire vivre. Il sera pour cela nécessaire de prolonger le dialogue engagé à l'occasion de cette étude et d'assurer la coordination entre acteur·rice·s public·que·s et privé·e·s de la pointe bretonne. C'est ensemble que nous pourrons explorer de nouvelles voies, diverses, dans les types de productions comme dans les formes d'organisations.

Nourrir les femmes et les hommes est une des plus belles vocations qui soit. C'est une fonction vitale, pour aujourd'hui comme pour demain. Nous sommes déterminés à saisir avec volontarisme les transitions qui se présentent pour construire, avec vous tous·tes, les agricultures de demain.

François Cuillandre
Président de l'Adeupa Brest-Bretagne

Jean-Hervé Caugant
Président de la Chambre d'agriculture du Finistère

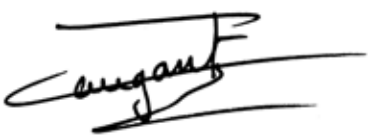

Une démarche prospective et participative de deux ans

Origine de la démarche

L'opportunité d'une démarche prospective, relative aux filières agricoles et agroalimentaires en Finistère, remonte à l'année 2018. Elle répond à la demande des membres de l'Adeupa qui souhaitaient mieux connaître l'agriculture et l'agroalimentaire, véritable socle de l'économique du Finistère. L'objectif est également de pouvoir identifier les enjeux et les leviers à activer pour accompagner les professionnel·le·s de cette filière. La démarche est donc inscrite au programme de travail partenarial de l'Adeupa pour les années 2019 et 2020. Le bureau de la Chambre d'agriculture du Finistère partageait l'intérêt et a validé sa contribution à l'étude qui a donné lieu à un travail conjoint inédit entre l'agence d'urbanisme et la Chambre d'agriculture.

Deux ans de co-construction

Pour mener ces travaux, plusieurs collaborations ont été nécessaires, celle avec la Chambre d'agriculture du Finistère en premier lieu, mais aussi la Draaf, la MSA ou encore l'Urssaf. Ces derniers ont permis de qualifier la filière à un niveau intercommunal, des informations peu appréhendées jusqu'alors.

Pendant deux ans, la consultation des acteur·rice·s de la filière a été massive et s'est opérée sous plusieurs formes.

220 acteur·rice·s rencontré·e·s

Des restitutions au fil de l'eau

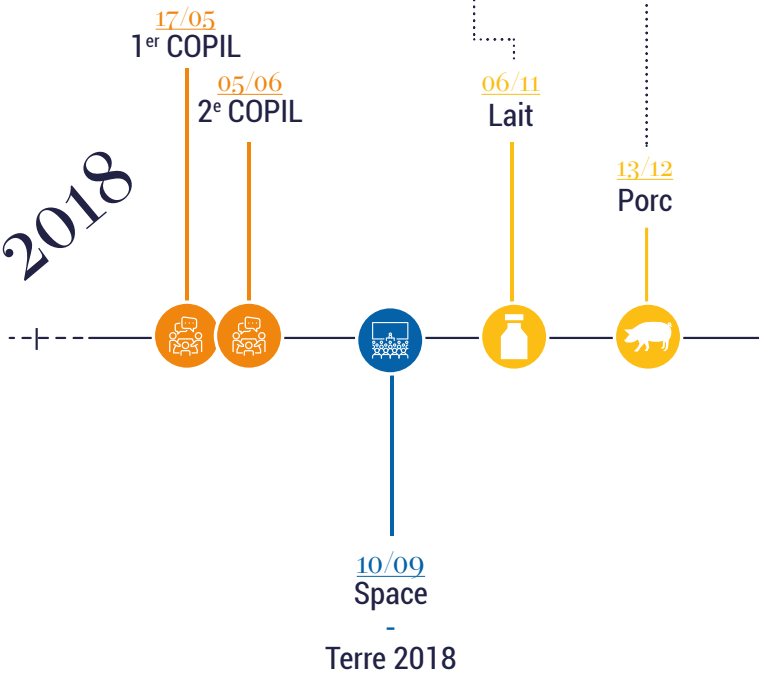

- Des mises en débat
- Salons et évènements
- Rendez-vous avec des collectivités (présentation et contribution)
- Une consultation

2019

15-17/01
Sival 2019

23/03
Agrideiz

04/04
Supply Chain Ouest

23/05
Foncier

06/06
Logistique

11/07
3e COPIL

18/09
Morlaix Communauté
-
20/09
Pleyben-Châteaulin-Porzay

10-13/09
Space

29/09
Légumes

15,16/10
Terre 2019

03/12
Assises de l'alimentation

16/12
Temps fort agri-agro
réunissant une centaine de personnes des domaines privés et publics

2020

du 29/05 au 12/06
Questionnaire

10/07
Bureau de la Chambre d'agriculture

2021

01/02
Rapport final
- Portrait
- Orientations stratégiques
- Fiches portraits territorialisées

Ménez Hom - Crédit : seb hovaguimian - Adobe Stock

INTRODUCTION

Nourrir les femmes et les hommes est la vocation première de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Cette fonction vitale en fait des filières essentielles du développement territorial finistérien. Les caractéristiques pédoclimatiques locales et les prévisions climatiques plus favorables que dans d'autres régions, la qualification de la main-d'œuvre, la qualité des outils et des process de production, constituent des atouts précieux sur lesquels ces filières pourront durablement s'appuyer.

Pour favoriser la pérennité des filières du département, encore faut-il :

- préserver les terres disponibles pour l'agriculture, en particulier face à la pression de l'urbanisation dans les espaces péri-urbains et littoraux notamment ;
- assurer le renouvellement de générations d'exploitant·e·s et salarié·e·s dans une perspective de départs massifs ;
- poursuivre l'évolution des modèles de production afin d'améliorer l'attractivité socio-économique (image, rémunération et rythme d'activité) et continuer à mieux s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux.

Cela suppose à la fois de continuer l'évolution des pratiques et activités existantes et d'encourager l'exploration de voies nouvelles permettant de diversifier les approches dans la recherche d'un optimum économique-social-environnemental durable. Ces mutations, d'ampleur pour certaines, méritent d'être comprises et d'être acceptées par la société et, singulièrement, par les pouvoir publics.
Cette mobilisation, essentielle, ne peut s'envisager sans partager un socle de valeurs communes sur lesquelles bâtir les choix pour l'avenir. Car les mutations qui s'annoncent appellent des réponses qui ne font pas toujours consensus. Il s'agit donc d'identifier quelques repères communs au regard desquels formuler des orientations stratégiques quand des choix décisifs se présentent.

Construire l'avenir sur un socle de valeurs communes

Les valeurs proposées ci-dessous sont celles qui ressortent majoritairement des multiples rencontres organisées avec les participant·e·s. Ces valeurs socles ont été présentées lors du temps fort organisé en décembre 2019.

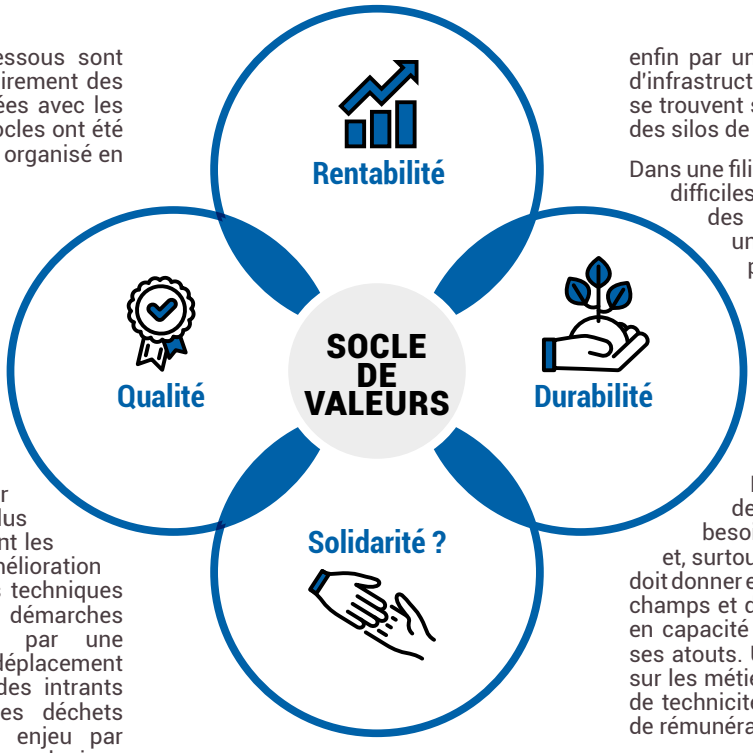

La rentabilité

Il est possible de faire la distinction entre les enjeux de court terme et de plus long terme. À court terme, la rentabilité va passer prioritairement par la recherche du juste prix qui permet une plus juste rémunération. Mais elle peut aussi être axée sur une production encore plus qualitative tout en rationalisant les coûts de production. Cette amélioration passe par un progrès sur les techniques (via la formation, par des démarches innovantes...), mais aussi par une rationalisation des coûts de déplacement et une diminution du coût des intrants et du prix de l'énergie. Les déchets sont envisagés comme un enjeu par les professionnel·le·s dans une logique d'économie circulaire. La logistique connaît enfin un enjeu fort d'optimisation à l'exportation comme en circuit court.

Un objectif de fidélisation de la main-d'œuvre a été identifié à de nombreuses reprises car le remplacement des salarié·e·s à un coût élevé (temps d'adaptation à l'exploitation, de formation, etc.).

Enfin, mieux répondre à la demande est également un enjeu majeur. Cette dernière est de plus en plus segmentée et accroît le besoin de valoriser la production notamment par le biais de la labellisation. Une distribution davantage en circuit court, en diminuant le nombre d'intermédiaires, a plusieurs fois été mentionnée.

À moyen et plus long terme, l'investissement apparaît comme l'objectif principal pour améliorer la rentabilité. Un réel besoin de renouveler et moderniser l'outil de production pour améliorer la compétitivité se fait ressentir. Les professionnel·le·s attendent des collectivités du soutien lors de projets engagés. Poursuivre et améliorer la protection du foncier agricole, est également attendu. L'investissement humain est, par ailleurs, un enjeu (améliorer la technicité des jeunes formé·e·s par exemple). Une meilleure rémunération des acteur·rice·s de la filière devrait favoriser le partage de la valeur ajoutée dans toute la chaîne de valeur.

Les collectivités sont donc attendues via des aides à l'investissement, à la formation, aux transports de marchandises, via une politique foncière et, pour stimuler la demande, en commandant en directe et en privilégiant les productions locales.

La qualité

Plusieurs enjeux énoncés par les professionnel·le·s rejoignent la notion de qualité : la qualité de la production et du produit, la qualité de la main-d'œuvre et des conditions de travail et enfin la qualité relationnelle entre les parties prenantes du secteur agricole et agroalimentaire.

Pour maintenir la qualité de la production, les professionnel·le·s notent le besoin d'adapter les techniques aux mutations (travaux de recherche notamment), d'être transparent sur ces méthodes de production et de se diversifier pour répondre à la demande. Au-delà du produit, une meilleure promotion de celui-ci est aussi un axe de développement (mise en avant du nombre de jours de pâturage par exemple). Les professionnel·le·s font remonter un besoin de valoriser les pratiques agricoles actuelles et de montrer que certains défis ont été en partie relevés. La qualité de la production passe enfin par un savoir-faire présent au sein d'infrastructures et d'outils collectifs qui se trouvent sur le territoire : des abattoirs, des silos de stockage pour le blé, etc.

Dans une filière où les métiers sont parfois difficiles et en tension, l'amélioration des conditions de travail est une attente forte (notamment pour les chauffeur·e·s routiers). En agriculture plus spécifiquement, le recours au rapprochement de parcelles permet d'améliorer les conditions de travail des agriculteur·rice·s (moins de temps passé sur les routes, moins de conflits d'usage...). La qualité des conditions de travail passe enfin par un besoin d'attirer les compétences et, surtout, de les fidéliser. L'agriculture doit donner envie de venir travailler dans les champs et dans les exploitations. Elle est en capacité de promouvoir le territoire et ses atouts. Une meilleure communication sur les métiers est à espérer sur le niveau de technicité, les savoir-faire, les niveaux de rémunération, etc.

Enfin, les acteur·rice·s rencontré·e·s ont fait part d'un certain nombre d'enjeux relatifs à un meilleur dialogue au sein de la filière. Ce dialogue passe notamment par l'amélioration de la gouvernance des coopératives, modèle qui a pu être remis en question. L'aspiration de retrouver un dialogue plus constructif entre les différents maillons de la chaîne a été largement évoquée : encourager la contractualisation, proposer une méthode de calcul des prix de revient sont des pistes mentionnées.

Les professionnel·le·s attendent par ailleurs des relations plus étroites avec les collectivités territoriales, à l'instar des conventions de partenariat entre les collectivités et la Chambre d'agriculture, qui pourraient se concrétiser directement sur les documents de planification ou des politiques foncières.

Enfin, la qualité relationnelle entre les acteurs et les actrices de l'agriculture et les citoyen·ne·s et les consommateur·rice·s finistérien·ne·s est un enjeu majeur : rapprocher production et consommation, intégrer les habitant·e·s aux réflexions sur le secteur, travailler sur la cohabitation entre l'agriculture et les habitant·e·s, ou encore l'acceptabilité des projets, etc.

La durabilité

Les enjeux relevés par les acteur·rice·s répondent à un défi de durabilité. Cette notion a été définie comme l'amélioration de la pérennité du système à long terme, selon les trois piliers du développement durable, à savoir la durabilité économique, sociale et environnementale.

Concernant, la durabilité économique, l'enjeu est évidemment de maintenir la rentabilité de manière durable et c'est donc plus globalement un enjeu de résilience des acteur·rice·s face aux différentes tensions auxquelles ils·elles font face. L'ouverture à d'autres systèmes de production a été identifiée ainsi que l'acceptation des différents modèles d'exploitation comme gage de développement.

Dans le domaine du foncier agricole, les professionnel·le·s évoquent un changement de regard nécessaire sur les politiques foncières en donnant la priorité aux surfaces agricoles et naturelles dans les documents d'urbanisme.

Enfin, le maintien d'une dynamique logistique durable à la pointe bretonne semble indispensable, notamment via le port de Brest, ou le retour d'un réseau de fret ferroviaire en Finistère.

La durabilité environnementale est, par ailleurs, une préoccupation majeure des acteur·rice·s rencontré·e·s. La recherche de nouvelles valorisations énergétiques apparaît comme un enjeu (progrès sur les techniques de production durables, valorisations énergétiques, etc.). Les ressources naturelles sont à préserver, avec, comme moyen d'action privilégié, les politiques foncières. L'intégration de la préservation des ressources naturelles (air, sol, eau, biodiversité) devrait davantage être renforcée pour certain·e·s. Des travaux sur les friches agricoles bâties et non bâties sont par ailleurs attendus.

Les enjeux environnementaux doivent être pensés de manière globale avec les autres secteurs économiques du territoire. Les professionnel·le·s notent des complémentarités qui sont encore à développer : partenariat avec des carrières pour stocker les matériaux amiantés, l'énergie solaire, la récupération des déchets, etc.

La durabilité sociale est une condition nécessaire à la poursuite de l'activité. Assurer une « vivabilité » du système est le premier enjeu de durabilité sociale, avec la capacité de dégager et de maintenir un revenu et/ou des salaires de l'activité.

La construction de liens durables est une aspiration forte des acteur·rice·s avec, comme levier d'actions, l'engagement des jeunes générations dans les outils collectifs et la reconquête de la place de chaque maillon dans la chaîne de valeur.

S'adapter aux attentes des consommateur·rice·s qui sont diverses est un enjeu de durabilité : la réduction des intrants, le zéro emballage, le bio, etc.

La durabilité serait donc la recherche d'une agriculture économiquement viable, socialement juste et humaine et écologiquement saine.

Et la valeur solidarité ?

Si les trois premières valeurs ont été identifiées rapidement et explicitement, cette dernière valeur a été proposée en supplément lors de l'assemblée organisée le 16 décembre 2019. La solidarité en agri-agro peut se mesurer par le nombre de démarches collectives (les coopératives, les formations, les unités de recherches, etc.). Elle constitue le fondement du modèle coopératif (parrainage, accompagnement par la structure). La solidarité peut s'appliquer notamment entre les petites exploitations qui se positionnent sur un seul produit et qui pourraient se regrouper ou s'associer afin de vendre une gamme de produits variés. Derrière cette valeur, l'acceptation sociétale de l'activité agricole est posée. Enfin, les acteur·rice·s identifient également le consentement à mieux rémunérer les agriculteur·rice·s mais ils et elles situent davantage cette question dans une logique de durabilité pour cette activité.

Temps fort du 16 décembre 2019. Crédit : Tébéo

Des orientations soumises à l'avis des participant·e·s

Les orientations stratégiques envisagées et les actions possibles qui en découlent ont été proposées sous forme de questionnaire à l'ensemble des participant·e·s à la démarche au cours des deux premières semaines de juin 2020. 122 réponses ont été récoltées sur les 400 professionnel·le·s des secteurs publics et privés interrogé·e·s. Parmi les répondant·e·s, 37 % sont des femmes, 63 % sont des hommes, 29 % sont des professionnel·le·s de l'agriculture ou de l'agrolimentaire, 18 % sont des représentant·e·s des pouvoirs publics (collectivités, État), 13 % sont des représentant·e·s du milieu associatif, 11 % des répondant·e·s se sont déclaré·e·s citoyen·ne·s. Une majorité de répondant·e·s intervient dans le pays de Brest, mais la Cornouaille, le pays de Morlaix et globalement l'ensemble du Finistère, sont représentés.

Faut-il encourager et promouvoir l'ensemble des filières ?

La réponse à la première question posée constitue par elle-même une forme de synthèse des retours au questionnaire. En effet, si une majorité de personnes (63 %) choisit la réponse « oui », en indiquant par exemple en commentaire que « la diversité est une richesse », les réponses sont en fait contrastées selon les profils.

Les professionnel·le·s de l'agri-agro et les collectivités répondent de la même façon « oui » à 66 % et « non » à 35 %, alors que les associations répondent « non » à 75 %. Les réponses négatives sont motivées par le fait qu'« il ne faut soutenir que le développement durable de la filière, les mutations vers une agriculture écologiquement responsable ». Certaines réponses positives reprennent également l'idée que la filière doit continuer de tendre vers des modèles de plus en plus adaptés aux défis environnementaux. D'autres rappellent la nécessité de ne pas opposer les différentes formes d'agriculture et que ce secteur est l'un des piliers économiques du Finistère. 94 % de celles et ceux qui répondent positivement considèrent qu'il s'agit d'une action prioritaire.

Profil des répondant·e·s au questionnaire

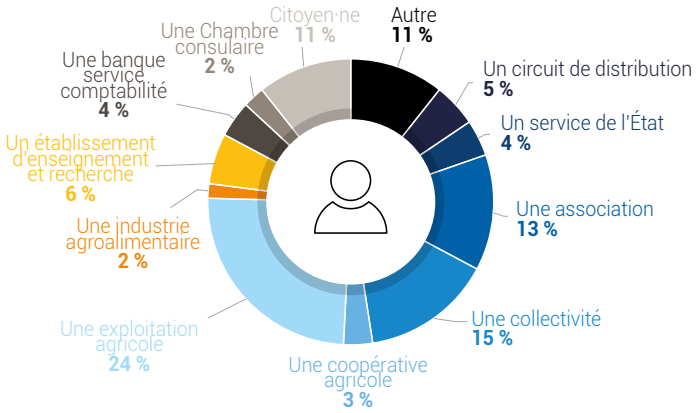

Répartition des répondant·e·s par territoire d'intervention

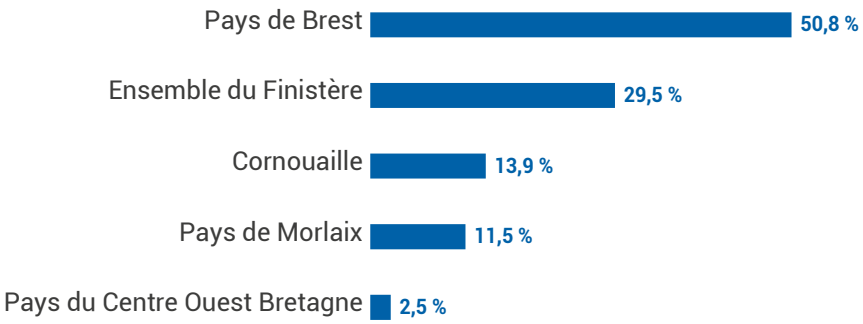

122 réponses récoltées

sur 400 professionnel·le·s du secteur public et privé interrogé·e·s

ORIENTATION 1

Sécuriser le revenu des agriculteur·rice·s par un nouvel optimum économique, social et environnemental

Garantir la rentabilité de l'activité

Toute activité économique ne peut durer qu'en assurant sa rentabilité. La filière agricole et agroalimentaire n'échappe pas à la règle et cette problématique se pose de façon singulière pour une filière qui se caractérise par un nombre très élevé d'acteur·rice·s aux profils disparates. La question d'un revenu décent, à la hauteur de l'utilité de leur mission pour le fonctionnement de la société, est un débat connu que ce soit pour les exploitant·e·s ou les salarié·e·s du secteur industriel. À défaut de pouvoir agir localement sur les chaînes de valeur et circuits de distribution nationaux, des initiatives locales peuvent être soutenues en faveur d'approches alternatives. Par ailleurs, pour pérenniser la filière et certaines activités, certains outils collectifs développés jusqu'alors, comme les abattoirs ou les infrastructures de stockage, sont à maintenir.

Mieux partager la valeur ajoutée et consommer localement

Les échanges menés tout au long de l'étude ont mis en avant un partage inégal de la valeur ajoutée dans la chaîne qui relie le·la producteur·rice au·à la consommateur·rice, au détriment principalement de l'amont. Deux principales pistes, à l'échelle locale, ont été avancées pour y remédier : renforcer la valorisation par la transformation locale et raccourcir les circuits entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s.

Les consommateur·rice·s souhaitent de plus en plus avoir accès à la production locale. Intégrer davantage de produits locaux issus des différentes filières dans la restauration collective permet d'alimenter plusieurs types de publics (cantines scolaires, Ehpad, entreprises…). Sous réserve d'une communication efficace, cela contribue à renforcer le lien entre, d'une part les entreprises agricoles et agroalimentaires et d'autre part, les riverain·e·s de ces activités.

Maintenir voir développer les outils collectifs de transformation

Le soutien à l'activité agricole et agroalimentaire finistérien passe également par le maintien et/ou le développement des outils collectifs de transformation. L'objectif est d'accroître la valeur ajoutée de la production finistérienne pour conserver son avantage comparatif, la traçabilité, encourager la diversification notamment céréalière, favoriser les étapes de transformation et de valorisation au sein du département. Pour une activité pérenne, certains équipements sont essentiels aux premières étapes de transformation des volumes produits en amont de la filière. Ils conditionnent ainsi toute la chaîne. Les abattoirs publics, présents par exemple au Faou ou à Lesneven, sont reconnus par les acteur·rice·s économiques notamment par les professionnel·le·s de la filière viande bovine. Maintenir ces outils apparaît comme une action prioritaire. Ils permettent de conserver un savoir-faire local, d'accroître la traçabilité des produits et de réduire les coûts de logistiques. Concernant la filière céréales, accroître la mutualisation des outils de stockage, comme les silos et identifier les besoins qui sont liés à la segmentation, permettrait de favoriser une diversification de la production (céréales biologiques, colza, etc.). Globalement, l'agriculture finistérienne est moins représentée que d'autres départements français sur les produits fermiers, c'est-à-dire intégrant une première étape de transformation sur place (charcuterie, fromage, etc.). Pour accroître cette part de marché, potentiellement à plus forte valeur ajoutée, des petites unités de transformation, mutualisées à deux/trois exploitations, pourraient être encouragées.

Identifier de nouveaux débouchés

Un rapprochement entre le·la consommateur·rice et le·la producteur·rice peut conduire à l'émergence de nouveaux débouchés. Pour ce faire, la mise à disposition de locaux publics pour la commercialisation de produits locaux peut constituer une piste. Ils permettraient de présenter la diversité de la production et échanger avec les client·e·s. Cette voie n'est pas sans poser quelques problèmes qu'il faudra intégrer au moment de la mise en œuvre : accès, mode d'approvisionnement, horaire d'ouverture aux client·e·s, répartition des charges, animation, compatibilité juridique, etc. Une telle démarche s'inscrit bien dans les attentes d'une partie des consommatrices et consommateurs qui privilégient désormais des produits de proximité et de qualité. L'incitation et le soutien à la conversion vers des modèles agroécologiques entrent également dans cette logique. De façon générale, la finalité est de permettre aux agriculteur·rice·s de diversifier leurs circuits de commercialisation, qu'il s'agisse d'une contractualisation avec un·e transformateur·rice, de passer une partie de sa production au marché au cadran, ou de réaliser de la vente directe, etc.

Valoriser sa production

Pour mieux valoriser la production, et donc le vendre plus cher, il faut justifier d'une meilleure qualité qui peut s'appuyer sur un savoir-faire spécifique, un environnement adapté, une rareté, etc. Pour autant, afin de mettre en avant cette qualité, il convient de l'objectiver et de communiquer sur le sujet. En ce sens, il pourrait être pertinent de développer un argumentaire scientifique afin de définir ce qui fait la qualité de ces produits (par exemple, sur les effets en matière de santé, selon quel rythme de consommation,...). La valorisation des produits les moins consommés peut également être une piste à envisager. Ces derniers sont certes vendus moins chers mais il est possible que tous les marchés ne soient pas exploités. Sur ce point un échange entre la profession et les collectivités, pourrait aboutir à de nouveaux débouchés via notamment la restauration collective.

Explorer de nouvelles alternatives

Les filières historiques du Finistère constituent un socle sur lequel l'ensemble des acteur·rice·s peuvent s'appuyer. Pour autant, explorer de nouveaux modèles et se diversifier doit être une constante préoccupation afin d'assurer une meilleure rentabilité. La diversification vers de nouvelles activités peut prendre plusieurs formes : l'activité de transformation à la ferme, la culture de biomatériaux, l'arboriculture, la production d'énergie ou encore l'agrotourisme. De nouvelles attentes émergent progressivement : insectes, vignes, etc. Elles concernent parfois des activités de niches qui peuvent constituer un véritable projet professionnel ou seulement participer à la diversification de l'activité. Ces signaux faibles sont, dès à présent, à accompagner dès lors que l'intérêt sur un long terme est identifié.

Ou encore :

D'autres approches peuvent également contribuer à l'objectif d'une meilleure garantie à la rentabilité :

- développer des contrats d'approvisionnement auprès des producteur·rice·s afin de leur garantir de la visibilité ;
- poursuivre l'automatisation des tâches les plus exigeantes en main-d'œuvre ;
- a contrario, explorer des modes de production moins intenses en capital financier ;
- et, par ailleurs, rémunérer l'agriculture pour les services rendus en termes de gestion et d'entretien des ressources naturelles (cf. 2e pilier PAC).

L'avis des acteur·rice·s

Les collectivités ou chambres consulaires, doivent-elles dédier davantage de moyens à la commercialisation ou l'achat de produits finistériens (commandes de restauration collective d'un niveau supérieur prévu par la loi Egalim, mise à dispositions de locaux publics de vente, etc.) ?

Cette question recueille 91 % de réponses favorables et, en particulier, 100 % de réponses favorables des représentant·e·s des pouvoirs publics (collectivités, État). Les commentaires soulignent que cette action est prévue par la loi Egalim mais sont unanimement favorables en soulignant le soutien à apporter à la filière bio. Cette action est considérée comme prioritaire par 93 % des répondant·e·s.

Est-il souhaitable de maintenir des abattoirs publics dans le Finistère ?

90 % des répondant·e·s sont favorables au maintien d'abattoirs publics en soulignant qu'ils sont indispensables pour les filières courtes et la transformation locale. Quelques commentaires suggèrent qu'un seul abattoir, géographiquement au centre du département, serait suffisant. D'autres pointent le difficile portage financier de l'abattoir du Faou par une petite intercommunalté, ou encore le besoin de davantage de soutien financier de la profession. 75 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités doivent-elles développer des dispositifs de financement pour les projets d'installation (par exemple développer des prêts d'honneur, outils de financement participatif, etc.), notamment pour favoriser des transmissions d'exploitations viables économiquement ?

Cette réponse reçoit 77 % de réponses favorables. Parmi celles et ceux qui y sont favorables, 73 % considèrent qu'il s'agit d'une action prioritaire.

Les pouvoirs publics et chambres consulaires doivent-ils s'engager à favoriser l'émergence de nouvelles activités agricoles (agrotourisme, arboriculture, vignes, production d'énergie) ?

Cette question reçoit 80 % de réponses positives, les commentaires soulignant que la diversité est une richesse et un facteur de résilience. Plusieurs soulignent qu'il ne s'agit pas tant de promouvoir une diversité de filières séparées qu'une diversification des pratiques au sein des exploitations, selon le potentiel agro-écologique local. L'action est considérée comme prioritaire par 70 % des répondant·e·s. La transformation à la ferme, la production de biomatériaux et l'arboriculture ressortent en tête des pistes de diversification.

À quels types d'activités agricoles émergentes êtes-vous favorable ?

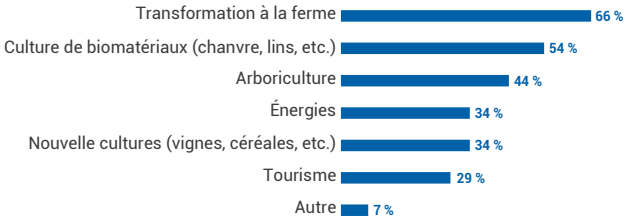

Crédit : ©seb hovaguimian - Adobe Stock

Intégrer et accompagner les évolutions sociétales

Face au contexte économique, aux attentes sociétales et environnementales, l'agriculture ne cesse de s'adapter notamment en faisant évoluer ses modèles. Les attentes des consommateur·rice·s peuvent être multiples voire parfois se porter vers des trajectoires divergentes : nourriture biologique, sans produit phytosanitaire sur l'ensemble de la chaîne de production, des produits d'origine identifiée et de proximité, une amélioration des conditions d'élevage favorisant le bien-être animal, mais aussi une attention portée sur le prix. Le sujet des transitions pousse aujourd'hui, à nouveau, à une remise en question globale à chaque étape de la filière jusqu'aux comportements des consommateur·rice·s.

Tendre vers des systèmes à plus haute valeur ajoutée

L'activité d'élevage est particulièrement développée en Bretagne, première région française sur ce secteur. Le Finistère est le 1er département en production porcine de France, le 5e en production laitière. Face à l'ambition de tendre vers des systèmes à plus haute valeur ajoutée, l'évolution des modes d'élevage sera déterminante. Être plus économe et autonome sur les intrants comme l'alimentation animale déterminera la viabilité du modèle économique. L'agriculture européenne est aujourd'hui fortement dépendante des importations de soja pour nourrir son cheptel : ce modèle paraît peu durable tant en raison du coût environnemental que de la rentabilité économique et de l'acceptation sociétale. Encourager la culture de protéines végétales (poids, féveroles, colza, soja) en Finistère, ou favoriser les systèmes faibles en consommation d'intrants pour limiter la dépendance extérieure, apparaît comme une trajectoire à encourager. Les modes d'élevage peuvent également évoluer vers des races d'animaux différentes, des modes de vie différents (porcs sur paille, sans antibiotiques, nourris sans organismes génétiquement modifiés...) en veillant à ce qu'ils correspondent à une demande de la part des transformateur·rice·s et des distributeur·rice·s sur le marché national. La consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique est en pleine expansion. En témoigne la progression des conversions dans le Finistère ces dix dernières années (+89 %, source : Agence bio), la plus forte de Bretagne. La demande continue de croître. La conversion de grande ampleur de l'activité vers l'agriculture biologique est une voie à explorer pour répondre à cette attente. Cette action pourrait améliorer le chiffre d'affaires de l'activité agricole.

Promouvoir davantage d'étapes de transformation à la ferme ?

S' il est nécessaire de faire évoluer les modèles, l'amélioration du revenu ou du chiffre d'affaires de son activité doit être une priorité. Plusieurs pistes évoquées semblent converger vers le développement des systèmes de production à plus grande valeur ajoutée. Favoriser l'intégration des premières étapes de transformation à la ferme semble être un des créneaux possibles pour développer la valeur ajoutée au sein de l'exploitation, a fortiori dans une région bretonne qui propose peu de produits fermiers. Transformation du lait en beurre ou en yaourts, en fromages, atelier de charcuterie... les initiatives collectives locales dans d'autres régions de France se multiplient et permettent une meilleure rémunération à l'agriculteur·rice. Si une demande des consommateur·rice·s est identifiée avec un consentemment à payer, ces activités pourraient également être développées en Finistère et contribuer à la création de nouvelles appellations labellisées.

L'avis des acteur·rice·s

Faut-il accompagner davantage les démarches d'adaptation dans lesquelles s'engagent les agriculteur·rice·s (système autonome, agriculture biologique) par l'accès au conseil, à la formation, au soutien financier, etc. ?

Cette question reçoit 88 % de réponses positives tout en pointant en commentaires qu'il existe déjà beaucoup de dispositifs de conseil et de formation. Il vaut mieux s'appuyer sur les existants qu'en créer des supplémentaires, en renforçant dans ces dispositifs leur orientation vers les systèmes autonomes et l'agriculture biologique. 88 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il consacrer une partie des terres agricoles finistériennes à la culture de protéines végétales (soja, pois, féveroles, colza,...) afin de limiter la dépendance aux intrants extérieurs malgré les conditions pédoclimatiques plus complexes pour le rendement de ces cultures ?

81 % des réponses sont favorables au maintien au développement des protéines végétales. Les commentaires soulignent que les cultures adaptées aux conditions locales sont à encourager, plutôt que les cultures mal adaptées. Certains indiquent que, dans la recherche d'autonomie alimentaire, les prairies constituent une bonne réponse (avec trèfle, luzerne...), ou encore qu'il convient de privilégier les systèmes faibles en intrants. 63 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les intercommunalités et les chambres consulaires doivent-elles mettre en place un lieu d'échange et de concertation pour favoriser le dialogue au niveau local sur différents sujets (ex : les relations de voisinage, les phytos, l'épandage, etc.) ?

Cette question recueille 80 % de réponses favorables avec, pour commentaires, qu'échanger permet de se connaître, se comprendre, convaincre. 62 % de celles ou ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles soutenir les premières étapes de transformation des produits agricoles à la ferme ?

Cette question recueille 76 % de réponses favorables. Les commentaires soulignent que pour être viables les outils doivent être rentables donc financés par l'exploitation. Un soutien à la formation ou à l'accès aux prêts bancaires peut sembler opportun. Quelques-un·e·s mentionnent que ce soutient doit d'abord venir des organismes professionnels bancaires plutôt que des collectivités. 50 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il envisager une conversion de grande ampleur à l'agriculture biologique ?

Cette question recueille 63 % de réponses favorables mais ce chiffre varie selon le profil des répondant·e·s. Les professionnel·le·s de l'agri-agro sont autant à répondre « oui » que « non ». Les collectivités répondent positivement à 67 % alors que les associations y sont favorables à 93 %.

Les commentaires soulignent qu'il est fondamental d'améliorer le bilan écologique de l'agriculture en réduisant le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse. Pour d'autres, sans transition écologique, « l'agriculture fonce dans le mur ». À cet égard, le label AB n'est pas nécessairement une fin en soi : c'est d'abord la mise en mouvement de toutes et tous vers l'agroécologie qu'il faudrait rechercher. Quelques commentaires soulignent que la conversion à la bio sans transformation du système productif, c'est-à-dire en conservant la spécialisation, n'aurait aucun sens. Quelques commentaires pointent la nécessité de ne pas déséquilibrer le marché. 91 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Favoriser l'attractivité des activités et des métiers

La filière agricole et agroalimentaire finistérienne a perdu en 10 ans plus de 3 000 emplois. Cette baisse de forte ampleur est la plus conséquente de Bretagne et concerne autant les exploitant·e·s agricoles que les salarié·e·s de l'agroalimentaire. De plus, l'évolution de la moyenne d'âge amène l'agriculture à se confronter à la nécessité de renouveler ses effectifs. Les acteur·rice·s de la filière agroalimentaires sont également confronté·e·s à la nécessité d'être plus attractif·ve·s pour attirer des talents aux qualifications de plus en plus pointues.

Encourager l'installation et/ou la reprise d'entreprise

Le maintien de la filière passe notamment par l'objectif d'inverser l'évolution du nombre de professionnel·le·s. Pour l'agriculture, cela passe par une pérennité des dispositifs existants d'accompagnement à l'installation de l'entreprise, à la transmission et au développement de l'exploitation. Pour autant, ces programmes semblent insuffisamment mobilisés en soutien à des formes plus expérimentales d'activités agricole et des formes complémentaires de financements émergents : cagnottes, financement participatif, accompagnement de banques solidaires. De tels dispositifs peuvent apporter une aide directe au·à la nouvel·le exploitant·e pour son installation, pour un investissement mais aussi pour garantir un emprunt auprès des banques. L'intérêt de ces modes de financement peut également passer par une meilleure connexion entre les projets agricoles et les citoyen·ne·s devenu·e·s financeur·se·s et donc soutiens aux différents projets. Plusieurs de ces dispositifs existent déjà. Il peut être ainsi opportun de mieux les faire connaître et d'accompagner leur montée en puissance.

L'information des professionnel·le·s de la filière reste encore à renforcer avec l'objectif de mieux intégrer les normes afin de les valoriser davantage. L'idée est d'être précurseur sur une norme pour éviter de subir ses effets. Par exemple, choisir de bannir le plastique, avant que cela ne soit effectif pour tout le monde, permet de communiquer sur ce point et de valoriser son image. Par ailleurs, ce type de démarche facilite la transmission d'entreprise ou d'exploitation.

Renouveler le nombre d'agriculteur·rice·s

Malgré de possibles gains de productivité futurs, renouveler le nombre d'agriculteur·rice·s est l'un des principaux objectifs à atteindre pour la pérennité de l'ensemble de la filière. Par simple effet démographique, s'ouvrir à des populations non issues du milieu agricole est une nécessité à davantage explorer. Des signaux vont déjà dans ce sens. Les formateur·rice·s des établissements constatent que plus de 50 % des effectifs ne sont pas fils ou filles d'agriculteur·ice·s.

Crédit : andreysha74 - Adobe Stock

Faire évoluer l'image de la filière

Améliorer l'image de la filière est un objectif à atteindre par l'ensemble des acteur·rice·s pour rendre plus attractifs les métiers agricoles et ainsi assurer la durabilité de du secteur. Pour ce faire, il est possible de mettre en avant les atouts des métiers de la filière. En agriculture, ils sont porteurs de sens : celui de nourrir la population. Par ailleurs, une diversité de tâches est présente sur une exploitation (travaux de maintenance, gestion du bétail, administratif...). Le cadre de vie, la campagne, peut être également mis en avant. Certain·e·s observent une meilleure compatibilité avec la vie familiale en générale « les pères, qu'on voit aller chercher plus facilement les enfants à l'école, sont des agriculteurs ». L'entrée des TIC (téchnologies de l'information et de la communication) dans ces formations peut également susciter des vocations avec le développement d'outils appliqués à ce secteur à la pointe de la technologie. Pour mieux mettre en avant ces atouts, il est nécessaire de développer la communication positive en variant les types de supports et les canaux : presse, télévision, radio, réseaux, évènementiels (exemple : Vieilles Charrues, fêtes maritimes, Festival du Bout du Monde...). Le potentiel d'intégration ou de reconversion sociale par l'agriculture mérite également d'être davantage considéré.

Faire évoluer l'image de la filière, est un objectif à atteindre par l'ensemble des acteur·rice·s afin d'améliorer l'attractivité des métiers et ainsi assurer la durabilité de la filière

Améliorer les conditions de travail

Plusieurs actions sont possibles pour permettre de meilleures conditions de travail comme continuer d'encourager les formes sociétaires d'installation ou les reprises à plusieurs (Gaec, EARL), afin de répartir la gestion d'une exploitation sur plusieurs personnes et permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle. Ces modalités sont déjà en pleine croissance ces dernières années.

Une partie de l'activité agricole est une activité saisonnière par nature et cela peut constituer un frein au recrutement. Aussi, bien que les collectivités ou les chambres consulaires aient peu de prises sur la saisonnalité de la profession, favoriser les groupements d'employeurs inter-filières productives, afin de répondre à la problématique des besoins saisonniers peut être un moyen de pallier à cette difficulté. Étudier la manière dont il est possible d'accroître le volume d'heures effectuées pour un·e salarié·e afin de tendre vers un poste à temps plein quand c'est souhaité, mais aussi varier les tâches, sont d'autres pistes à explorer.

Les entreprises agroalimentaires peuvent être encouragées dans les démarches RSE (Responsabilité sociale des entreprises). Ces démarches visent à intégrer, au sein de l'organisation, les enjeux du développement durable et potentiellement accroître leur attractivité. Enfin, le niveau de salaire est une donnée majeure pour attirer une main-d'œuvre rare et qualifiée, élément sur lesquel les acteur·rice·s public·que·s ont peu de prise. Pour autant, la question des niveaux de salaires des entreprises agroalimentaires, par rapport aux autres secteurs industriels, est un débat qui reste peu évoqué et qu'il convient d'objectiver.

L'avis des acteur·rice·s

Les collectivités, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont-elles un rôle à jouer pour favoriser la transmission et l'installation à l'échelle de leur territoire (ex. rencontre des cédant·e·s, mise en relation avec les porteur·se·s de projets, aide financière, etc.) ?

Cette question recueille 82 % de réponses favorables. Les commentaires pointent qu'il s'agit d'abord d'une compétence État-Chambre-Région. Il est donc peut-être plus opportun de faciliter l'installation plutôt que l'agrandissement afin de faciliter l'évolution des modèles. 68 % de ceux ou celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Un système d'aide à l'accession à la propriété d'espaces agricoles, via un portage foncier par exemple, doit-il être mise en œuvre par les pouvoirs publics locaux ?

79 % des réponses considèrent qu'un système d'aide à l'accession à la propriété doit être mis en œuvre par les pouvoirs publics locaux et qu'il s'agit d'une action prioritaire. Certain·e·s soulignent que c'est le rôle des Safer (en appelant à revoir leur gouvernance), d'autres qu'il faut que cela facilite l'installation de nouveaux·elles agriculteur·rice·s mais pas nécessairement l'agrandissement des exploitations. L'enjeu est particulièrement pointé sur les secteurs littoraux. Il est également suggéré de conserver le foncier en propriété publique ou de favoriser le portage du foncier par une organisation publique ou privée afin que l'usage par les agriculteur·rice·s soit facilité, plutôt que la propriété.

Faut-il encourager les formes sociétaires d'installation ou les reprises à plusieurs (Gaec, EARL) et les groupements d'employeurs inter-filières ?

Cette question recueille 76 % de réponses favorables. Certains commentaires posent la question de « pourquoi cette forme plus qu'une autre ? », soulignant qu'il faut encourager toutes les formes juridiques. Les reprises à plusieurs peuvent être intéressantes pour le partage de la charge de travail et des investissements. Quelques-un·e·s attirent l'attention sur le fait que le travail à plusieurs ça s'apprend. 53 % de ceux ou celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il créer davantage de liens avec la filière agricole et agroalimentaire au titre de l'action sociale (chantier d'insertion, population en décrochage sociale et scolaire, réfugié·e·s climatiques ou politiques, etc.) ?

Cette question recueille 75 % de réponses favorables. Les commentaires indiquent que le monde agricole a été un formidable intégrateur, que cette orientation pourrait lever le paradoxe de chômage et manque de main-d'œuvre. Toutefois, certain·e·s précisent qu'il faut que cette démarche soit choisie pour que ça réussisse. 52 % de ceux ou celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire (60 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 44 % au sein des collectivités, 52 % dans les associations).

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles encourager les démarches RSE (responsabilité sociétale des entreprises) des entreprises du secteur ?

Cette question recueille 71 % de réponses favorables, les commentaires faisant cependant mention de doutes sur la portée et le sens réel des termes « responsabilité sociétale des entreprises ». 51 % de ceux et celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles encourager le développement de campagnes de communication positive de l'agriculture et de l'agroalimentaire par différents biais : presse, télévision, radio, réseaux, évènementiels (ex. Vieille Charrues, fêtes maritimes, Festival de Cornouaille, etc.) ?

Cette question recueille 66 % de réponses favorables tout en générant des commentaires mitigés : « il y en a déjà », « ce n'est pas le rôle des collectivités », « les agriculteur·rice·s ont une bonne image, c'est celle de l'agro-industrie qui est moins bonne ». Il serait toutefois nécesaire de « communiquer sur les transitions et les bonnes pratiques à l'œuvre ». Parmi les réponses en faveur de cette action, 52 % l'a considère comme prioritaire (68 % pour les professionnel·le·s de l'agri-agro, 31 % au sein des collectivités, 43 % pour les associations).

ORIENTATION 2

Assurer et anticiper la capacité de production à venir

Préserver et améliorer l'offre foncière

Le Finistère est composé de plus de 380 000 hectares de terres agricoles, soit plus de 57 % de sa surface totale. Soutenir l'agriculture passe prioritairement par un accès facilité au foncier, mais surtout par une préservation des terres agricoles. Un foncier plus accessible et organisé est également une des clefs pour faciliter la transmission des exploitations. En effet, le morcellement des terres agricoles finistériennes semble plus prégnant que dans les autres départements bretons au regard des distances à parcourir entre le siège des exploitations et la parcelle la plus éloignée. Concernant la transmission, l'enjeu est primordial pour l'ensemble de la profession en Bretagne, mais plus prégnant encore dans le département péninsulaire au vu de la répartition par classe d'âge des exploitant·e·s. Même si le nombre de candidat·e·s finistérien·ne·s à l'installation figure parmis les plus élevés, il ne permet pas de couvrir les départs à la retraite. De plus, les attentes sociétales évoluent, conditionnant ainsi la structure même d'une exploitation agricole. De quoi les candidat·e·s à la reprise ont réellement besoin ? D'une exploitation ou entreprise déjà structurée sur un modèle éprouvé au risque qu'elle soit contrainte et peu adaptable ? Ou la possibilité de partir d'une page blanche afin de monter un projet à l'image du repreneur·se ou créateur·rice, au risque d'essuyer quelques déconvenues ? La réponse, non uniforme, conditionnera les besoins en foncier et en équipement.

Améliorer et préserver le foncier

Le foncier, la qualité du sol et sa localisation, sont les conditions de base, l'essence même de l'existence des activités agricoles. Améliorer et préserver le foncier est l'un des objectifs prioritaires à remplir pour permettre une meilleure efficience de l'agriculture finistérienne. Les documents de planification à l'échelle intercommunale constituent une véritable avancée pour la préservation des terres, en limitant la concurrence entre communes et la constitution de « réserves foncières » à l'échelle de chacune d'entre elles. Il est donc opportun d'appuyer ces démarches et d'assurer une articulation entre ces différentes démarches (Sraddet, Scot, PLUI). Certaines exploitations s'étendent sur plusieurs intercommunalités et sont régies parfois par des règles différentes qu'il conviendrait d'harmoniser : la progression des PLUI et l'élaboration de Scot à l'échelle des pays sont à encourager. Les situations sont, à cet égard, diverses en Finistère : les PLUI sont quasi-généralisés dans le nord du département et plus rares dans le sud et seuls deux pays exercent la compétence Scot.

Afin d'aller plus loin dans l'arrêt de la consommation d'espace agricole, des incitations fiscales aux collectivités, qui pratiquent le zéro consommation d'espace, pourraient être envisagées. Ou alors lorsque des projets sont situés en extension, ils ne pourront plus mobiliser de financements publics. Mais pour mieux enrayer l'emprise des autres activités humaines sur les parcelles agricoles, il est nécessaire d'accorder une plus grande ambition à la densification des espaces bâtis, qu'ils soient de type résidentiel, économique mais aussi dédiés à l'agriculture. Les lois Alur (accès au logement et urbanisme rénové) et Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) prévoient, d'ores et déjà, que l'implantation de nouvelles constructions doit s'envisager prioritairement dans les espaces urbanisés et que l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation doit être justifiée par l'incapacité à le faire. Depuis l'été 2019, l'État complète cet objectif via la circulaire nommée « zéro artificialisation nette » prise en application du plan national biodiversité. Pour ce faire, l'aménagement des espaces déjà urbanisés, que ce soit à vocation résidentielle ou économique notamment, doit être innovant pour rendre ces espaces plus désirables et économiquement accessibles pour les ménages et les chef·fe·s d'entreprises.

Crédit : Tof Locoste - Adobe Stock

L'activité agricole contribue également par elle-même à l'artificialisation des sols. En Finistère, 43 hectares par an sont bâtis au sein des espaces agricoles, soit 38 % de l'ensemble des sols bâtis, le deuxième poste derrière l'habitat. La construction de serres représente une part majeure de ces constructions et plus encore au niveau de Brest métropole. Les infrastructures, nécessaires à l'activité agricole, présentent les mêmes impacts que l'urbanisation du point de vue de la biodiversité, l'eau, la qualité des sols, ou encore par leur consommation énergétique. Dès lors, dans la perspective de l'objectif de zéro artificialisation nette des sols, il apparaît opportun d'engager une réflexion sur l'organisation des infrastructures dédiées aux activités agricoles au sein des espaces classés en A et d'en traduire les conclusions dans les documents de planification.

Faciliter l'accès au foncier aux exploitant·e·s et futurs exploitant·e·s

L'organisation de l'espace agricole pourrait également faire l'objet d'actions pour une agriculture finistérienne plus performante et mieux organisée. L'objectif visé est de faciliter l'accès au foncier agricole pour les exploitant·e·s ou futurs exploitant·e·s. L'une des actions majeures à mener est d'accélérer le principe de l'échange de terres à l'amiable

afin de limiter les effets du morcellement. La côte nord du Finistère, de la presqu'île de Crozon jusqu'à la Côte des Légendes, est davantage concernée par le morcellement des exploitations, ce qui se traduit par une plus grande distance entre le siège et la parcelle la plus éloignée. L'anticipation des départs à la retraite constitue également une opportunité pour mieux réorganiser le foncier agricole. Les exploitant·e·s de plus de 55 ans sont plus nombreux·ses dans le Finistère par rapport aux autres départements bretons et plus particulièrement au sein des intercommunalités de Quimper, Morlaix, Landivisiau ou encore du Pays d'Iroise. Il existe également des dispositifs de portage foncier ou immobilier pour faciliter l'installation d'agriculteur·rice·s, à l'instar de ce que peut proposer la Safer ou encore l'association Terre de Liens. De telles démarches pourraient être soutenues, en mettant l'accent sur le rachat des exploitations appelées à se libérer par effet de génération.

Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre par les acteur·rice·s du secteur public et privé comme l'émergence des cellules foncières. Cette démarche volontaire permet de mettre autour de la table les collectivités et les représentant·e·s de la Chambre d'agriculture. D'abord conçues pour éviter, réduire ou compenser l'impact de l'urbanisation sur les exploitations, elles pourraient être renforcées pour en faire de réels outils de développement de l'activité agricole, par exemple pour faciliter les échanges amiables de terrains. Ainsi, il apparaît opportun de favoriser leur développement. Étendre leurs actions, notamment à une échelle territoriale qui correspond à la réalité économique des exploitant·e·s, permettrait aux espaces agricoles de mieux répondre aux réalités des agriculteur·rice·s, des consommateur·rice·s et des citoyen·ne·s (comme l'exemple de la réduction du morcellement des espaces). Dans la perspective de mise en œuvre de l'objectif du « zéro artificialisation nette des sols », le principe de l'ERC (éviter, réduire, compenser) se renforce. Les cellules foncières pourraient se saisir du levier de la compensation de nouvelles artificialisations de sols par l'urbanisation pour traiter, par exemple, de la question de la démolition des friches bâties agricoles souvent amiantées.

Les friches agricoles, c'est-à-dire les parcelles non exploitées depuis plusieurs années, peuvent être un potentiel pour installer de nouvelles exploitations ou activités agricoles. La principale difficulté tient au morcellement de ce foncier et à la multiplicité des propriétaires. Une procédure de remise en culture de terres incultes est une possibilité légale du ministère de l'Agriculture, qui peut être envisagée dans les espaces touchés par la déprise agricole. Une stratégie de long terme d'acquisition foncière puis de mise en location par les collectivités, ou par un organisme de portage foncier dédié à l'agriculture, peut également être envisagée en concertation avec les professionnel·le·s.

Afin de tester une activité et permettre plus facilement l'accès au foncier et aux infrastructures aux porteurs de projets, certaines collectivités ont lancé des pépinières d'entreprises : ce système pourrait s'envisager, en lien avec l'agriculture en particulier, pour faciliter la transformation locale et la distribution.

Pour les territoires, la problématique foncière est également à aborder concernant l'industrie agroalimentaire afin de faciliter l'implantation de nouvelles activités de production. C'est une ambition forte qui contribue au dynamisme économique territorial. Les documents d'urbanisme encadrent ces implantations et préservent les surfaces agricoles et naturelles. Le fait de rendre lisible les possibilités foncières économiques, sur des espaces déjà aménagés pour les professionnel·le·s qui souhaiteraient s'installer, devrait donc être amélioré. Sur le même sujet, permettre l'implantation de certaines activités industrielles agroalimentaires aux abords des centres villes, pour répondre à des enjeux de logistique, de marché et de mobilités de la main-d'œuvre, est une option à envisager. Les collectivités pourraient ainsi développer une ingénierie foncière dans l'objectif de requalifier ou remobiliser les friches économiques à proximité des centres-villes.

L'avis des acteur·rice·s

Les collectivités locales doivent-elles davantage s'engager sur la réduction de l'artificialisation des sols (zones d'aménagement, projets urbains...) ? Doivent-elles également quantifier et limiter le développement des bâtiments agricoles ?

Cette question recueille 87 % de réponses favorables (90 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 94 % au sein des collectivités, 100 % dans les associations). Les commentaires soulignent le caractère ambigu de la formulation avec deux questions et une seule réponse possible. Certain·e·s soulignent que limiter l'urbanisation ainsi que le développement des bâtiments agricoles relève de la même logique. D'autres au contraire ne comprennent pas en quoi les bâtiments agricoles posent question. Certaines réponses pointent la nécessité d'éviter les blocages, par exemple pour les développements industriels stratégiques, d'autres qu'il y a peut-être là un levier pour éviter la constitution de friches agricoles et faciliter leur réhabilitation. 86 % de ceux ou celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les espaces agricoles en situation de déprise doivent-ils faire l'objet de l'intervention des pouvoirs publics locaux (acquisitions des terres, création de réserve foncière agricole, remise en culture des terres incultes, taxes aux propriétaires, etc.) ?

Cette question recueille 83 % de réponses favorables. Les commentaires soulignent que les friches se développent le plus souvent dans des espaces difficiles à exploiter et riches en biodiversité, qu'il est difficile de les remettre en culture en l'absence de candidat·e à l'exploitation mais, qu'au regard des surfaces concernées à l'échelle départementale, c'est un enjeu fondamental. Dès lors, une action de long terme semble requise de la part des collectivités, éventuellement avec l'appui d'une structure de portage foncier, pour favoriser le développement d'activités extensives. 70 % des réponses favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Favoriser les échanges parcellaires à l'amiable est-elle une action à mener dans le département ?

Cette question recueille 86 % de réponses favorables, les commentaires soulignant l'intérêt de regrouper les parcelles autour des sièges d'exploitation tout en attirant l'attention sur la nécessité de préserver le bocage. Quelques-uns pointent la complexité des échanges, que cela se pratique déjà un peu. 55 % des réponses favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les cellules foncières mises en place par certaines collectivités doivent-elles disposer de davantage de moyens (compétences, financiers, emprise territoriale, à l'échelle d'un EPCI voire inter-EPCI) ?

Cette question recueille 64 % de réponses favorables. Les commentaires traduisent principalement le fait que l'existence des cellules foncières et de leur mode de fonctionnement sont peu connus, que l'intervention foncière est d'abord le rôle des Safer, ou encore que l'enjeu est d'abord de dégager des moyens financiers suffisants. 55 % de celles ou ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Intégrer pleinement les enjeux de la transition écologique

Conscients des enjeux de la transition écologique, les acteur·rice·s de l'agriculture et de l'agroalimentaire ne cessent de faire évoluer leurs pratiques. Si le premier défi a été celui de la qualité de l'eau, d'autres se sont révélés depuis : qualité de l'air, quantité d'eau, gaz à effet de serre, etc. L'agriculture subit au quotidien les conséquences du dérèglement climatique, même si les conditions pédoclimatiques du Finistère permettent de les limiter. Pour la filière, ignorer ou minorer les enjeux de la transition écologique serait assurément un pari perdant. Ces défis sont connus et identifiés par la profession et des transitions ont été enclenchées : réduction de l'utilisation d'intrants, amélioration des systèmes d'épuration, etc. Pour autant, se saisir pleinement de ces enjeux n'en est pas moins un défi qui suppose des mutations d'ampleurs qu'entreprises et exploitant·e·s ne sauraient aborder seul·e·s.

Limiter l'empreinte écologique des industries et des exploitations

Par l'adoption de ses pratiques, l'agriculture peut contribuer à répondre aux défis environnementaux comme, par exemple, améliorer la rétention en eau, réduire l'érosion des sols, participer au maintien de la biodiversité via les systèmes bocagers, etc. Pour autant, l'agriculture génère plus de 45 % des gaz à effet de serres (GES) émis en Bretagne, essentiellement du fait de la forte présence de l'élevage. Pour limiter son empreinte carbone, les leviers de l'agriculture se situent tant vers la réduction des émissions de GES (par l'adaptation de l'alimentation animale, des pratiques culturales, de la gestion du cheptel) que vers le stockage du carbone (prairies, bocage...). Ce dernier levier permet d'envisager aussi l'agriculture comme une source de solution pour d'autres secteurs. L'agriculture peut aussi participer aux développements des énergies renouvelables (méthanisation en complémentarité avec l'élevage) et des cultures de biomatériaux. Par ailleurs, des actions sont engagées concernant l'enjeu de l'économie d'énergie (dispositif Éco Énergie Lait regroupant 30 % des éleveurs laitiers bretons pour une économie de 21 GWh) ou celui du climat à travers la participation aux plans climat air énergie territorial (PCAET). L'ensemble de ces mesures ont un coût direct via leur impact économique ou indirect via le temps de travail. Il convient d'intégrer ce coût dans le prix de vente des produits agricoles, soit par un accompagnement, soit par un consentement à payer un prix plus élevé de la part des consommateur·rice·s.

L'agriculture est également identifiée comme l'un des secteurs générateurs d'impacts sur la qualité des eaux (nitrates, phytosanitaires) avec des actions engagées en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires (dispositif Écophyto). La question des réserves d'eau est également une problématique à aborder pour les exploitations agricoles afin de favoriser la récupération de la ressource et d'en limiter la consommation. L'utilisation de l'eau de pluie, notamment par les serristes, constitue une solution intéressante.

En matière d'artificialisation des sols, le débat et le questionnement sur le développement des serres méritent d'être poursuivis notamment à l'occasion de l'élaboration des documents de planification. Les effets ne se traduisent pas seulement en impacts sur les sols, mais également en matière de demande en eau et de consommation énergétique. Ces enjeux sont là aussi pris en compte par les professionnel·le·s. Par exemple, en 2018, la coopérative Savéol a lancé un think tank consacré aux énergies nouvelles. Cette transition doit nécessairement être mise en œuvre par étape : elle mérite de faire l'objet d'un plan d'action collectif plus approfondi afin d'accompagner l'émergence de modèles économiques viables pour les exploitant·e·s, axé sur un partage plus équitable de la valeur ajoutée.

> Au regard des ressources auxquelles elles ont accès, les exploitations agricoles disposent d'une diversité de possibilités pour renforcer la dynamique de l'économie circulaire

Limiter l'empreinte écologique est un objectif qui concerne également les entreprises de l'agroalimentaire et de la distribution. Plusieurs actions citées précédemment peuvent se décliner sur les acteur·rice·s de cette partie de filière. L'arrêt de l'emballage plastique unique, prévu à l'horizon 2040, risque de remettre en cause tout un système économique. Aussi, certaines entreprises anticipent ces nouvelles règlementations et se penchent sur la solution du carton par exemple pour l'emballage. À l'avenir, le zéro déchet et l'anti-gaspillage pourraient permettre aux entreprises d'accroître leur compétitivité (pratiquer le vrac, consigne du verre, limiter au maximum le plastique, utiliser les emballages en carton, etc.).

Contribuer à la transition écologique de l'Ouest breton

La Bretagne est dépendante énergétiquement à 85 % des autres régions françaises. Les effets des programmes de développement à grande ampleur de l'énergie éolienne et photovoltaïque ne sont pas attendus avant 2030 voire 2040. C'est pourquoi l'agriculture détient dans ce domaine une opportunité de diversifier ses filières traditionnelles.Cette diversification peut donc passer par la production d'énergie renouvelable. Diverses solutions sont déjà expérimentées comme l'éolien, le photovoltaïque, l'utilisation de la biomasse ou encore la méthanisation. Cette dernière suscite des questionnements au sein de la profession comme : ce système est-il vraiment écologique et rentable pour une exploitation ? Ces projets sont-ils bien acceptés par la société et les riverains ? Dans tous les cas, cette solution est en cours de développement et d'encadrement en Bretagne. Par ailleurs, dans une logique d'économie circulaire, le développement de la culture de biomasse, dont la technologie est par ailleurs maîtrisée (production de chaleur, d'alcool, d'électricité, de gaz, etc.), peut, bien mise en œuvre, constituer une opportunité de gain de parts de marché pour l'agriculture finistérienne.

Au regard des ressources auxquelles elles ont accès, les exploitations agricoles disposent d'une diversité de possibilités pour renforcer la dynamique de l'économie circulaire : valorisation des déchets, valorisation du bois de bocage, etc. Les exploitations, via les prairies et les bocages, participent également à l'effort de la préservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone. Favoriser la plantation de bocage, dans les différentes opérations d'aménagement du foncier, est donc un moyen pour répondre à cet enjeu majeur du XXI siècle.

Un autre type de diversification possible au sein des exploitations concerne la culture de biomatériaux. Dans le contexte de développement des filières de matériaux d'isolation thermique et phonique, la production historique du chanvre et du lin en Finistère pourrait gagner à être massivement relancée.

Plus globalement, les filières émergentes ou peu développées aujourd'hui pourraient être soutenues via des aides spécifiques (filière céréalière à destination de l'alimentation humaine, vignes, arboriculture, etc.).

L'agriculture et l'agroalimentaire, directement aux prises avec le vivant, sont des filières particulièrement sensibles aux perturbations écologiques. Dans le contexte prégnant de dérèglement climatique, la Bretagne fait l'objet de projections moins défavorables que d'autres régions. Pour autant, il est anticipé des évolutions du régime hydrique, avec des hivers plus pluvieux et des étés relativement plus secs. Compte tenu des faibles réserves en sous-sol, les épisodes de sécheresse pourraient donc se multiplier, accompagnés de restrictions d'usages. La possibilité d'accès aux parcelles pour les récoltes ou ensemencements hivernaux pourrait également être contrariée. Ces perspectives, parmi d'autres, invitent à penser des cultures plus résistantes au stress hydrique et des activités moins exigeantes en eau en période estivale.

Enfin, obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitant·e·s, les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) se mettent en œuvre progressivement dans le Finistère. Les ambitions et orientations vont varier d'un document à l'autre et donc selon la collectivité considérée. Veiller à l'articulation des PCAET, en associant la profession, est une action structurante qui aura des répercussions sur l'ensemble des acteur·rice·s agricoles et agroalimentaires.

L'avis des acteur·rice·s

L'agriculture est le premier émetteur territorial de gaz à effet de serre, principalement du fait des émissions liées à l'élevage. Dans le cadre des plans climat territoriaux, faut-il accompagner les acteur·rice·s qui s'engagent ?

Si les réponses à la question sont très majoritairement favorables concernant la réduction de la consommation d'énergie ou encore la recherche d'autonomie pour l'alimentation. Une différence marquée d'appréciation apparaît selon les profils concernant la question du cheptel. La réduction du cheptel est une piste à envisager favorablement pour les représentant·e·s des associations (93 % de réponses favorables) au contraire des professionnel·le·s de l'agri-agro (56 % de réponses défavorables). Les représentant·e·s des collectivités sont partagé·e·s (50 % de réponses favorables, 50 % de réponses défavorables).

Parmi les commentaires, certain·e·s pointent « on mange trop de viande », « il faut aussi regarder l'impact des intrants », ainsi que la couverture permanente des sols.

Faut-il amplifier la trajectoire vers le zéro phyto ?

Cette question recueille 77 % de réponses favorables (62 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 88 % au sein des collectivités, 100 % dans les associations).

Des commentaires mentionnent la nécessité de soutenir des démarches de réduction très volontaristes, sans que le zéro soit un objectif absolu. Certain·e·s pointent des itinéraires techniques encore trop incertains, d'autres suggèrent de privilégier l'objectif de conversion en bio. Il est fait mention d'attentes sociétales fortes, que traduisent les réponses des associations. Cette action est considérée comme prioritaire par 92 % de celles ou ceux qui y sont favorables.

La production d'énergie est-elle à encourager en complément de l'activité agricole et agroalimentaire ?

Cette question recueille 57 % de réponses favorables (62 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 82 % au sein des collectivités, 31 % pour les associations).

Les commentaires évoquent les risques de la méthanisation, qu'elle ne doit pas générer de mises en culture venant concurrencer la production alimentaire : elle doit rester un moyen de valorisation de déchets. Un répondant s'interroge : « le photovoltaïque peut-il faciliter le financement de la réhabilitation d'anciens hangars amiantés ? ». 59 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

La production énergétique qui ressort en priorité est le photovoltaïque, devant la méthanisation et l'éolien. L'enjeu est d'abord de dégager des moyens financiers suffisants. 55 % des réponses favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il accompagner les acteur·rice·s qui s'engagent dans :

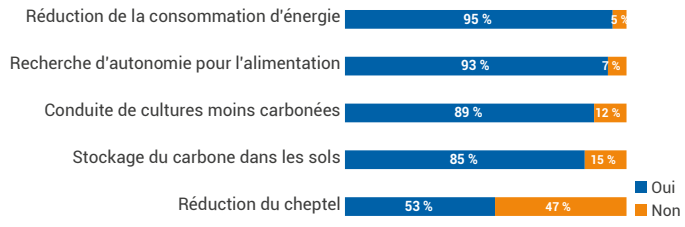

Les personnes favorables à ces actions les considèrent comme prioritaires ou secondaires ?

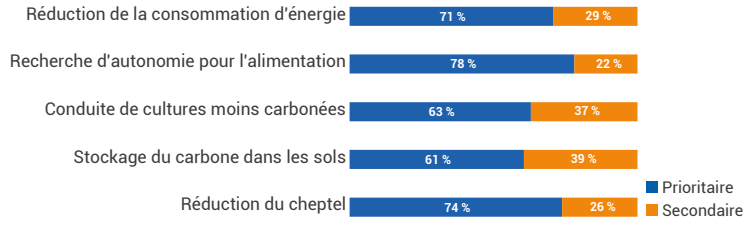

Vous êtes favorables à quel type d'énergie ?

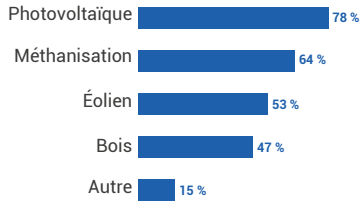

ORIENTATION 3

Accompagner collectivement les mutations en cours

Faire connaître et garantir la qualité des produits du Finistère

Le Finistère est un territoire agricole connu et reconnu pour la diversité des productions agricoles et agroalimentaires, les conditions pédoclimatiques, ou encore la qualité sanitaire et la traçabilité des produits. Faire connaître la qualité et le savoir-faire finistérien est donc crucial, y compris auprès des habitant·e·s du département, tout en étant à l'écoute des nouvelles attentes sociétales.

La valorisation et la promotion des productions locales restent à encourager. Au-delà des marques et labels régionaux existants, qui permettent de bénéficier de l'image et la notoriété de la Bretagne, la promotion des produits finistériens pourrait passer par l'amélioration de l'affichage de l'origine du produit, ou du moins un signe de reconnaissance, une distinction à l'échelle départementale ou intra-départementale. Il s'agit ainsi de répondre à l'aspiration des consommateur·rice·s à s'approvisionner au local et ce même au sein des filières longues. Pouvoir identifier le lieu de production des produits pourrait donc être une piste d'action à mettre en place (ex. une certification ou un label « cultivé ou récolté à moins de 20 km »), mais elle suppose une segmentation de la production, en particulier au sein des coopératives.

Par ailleurs, la question des signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO) reste à explorer. La région Bretagne soutient notamment la création de signes territoriaux pour des produits phares : le lait, le beurre, les crêpes, etc. Les signes les plus porteurs de sens, pour un·e consommateur·rice en quête d'authenticité, sont ceux qui font référence à une production locale ancrée dans le territoire, cultivant des savoir-faire locaux. Si les productions d'huîtres (Abers, rade de Brest, Belon…), de fraises de Plougastel-Daoulas ou de cidre fouesnantais peuvent venir à l'esprit, une telle approche est moins évidente pour les produits de l'élevage finistérien, malgré quelques initiatives telles que le label « Agneau du Parc naturel régional d'Armorique ».

L'avis des acteur·rice·s

Les pouvoirs publics locaux et les chambres consulaires doivent-ils se saisir ou encourager les démarches qui mettent en avant la proximité géographique du produit ?

Cette question recueille 92 % de réponses favorables (86 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 100 % au sein des collectivités, 80 % des associations), les commentaires pointant l'intérêt d'encourager la production de proximité et les circuits courts. 82 % de des réponses favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

De nouveaux labels de qualité sont-ils à mettre en œuvre (ex. signes de qualité pour la fraise de Plougastel-Daoulas, l'artichaut, etc.) ?

Cette question recueille 53 % de réponses favorables. Ce sont les représentant·e·s des collectivités qui sont les plus favorables (78 % de oui) alors que les professionnel·le·s de l'agri-agro répondent majoritairement « non » (à 64 %) de même que les associations (non à 60 %). Les commentaires font ressortir que le·la consommateur·rice se perd déjà sous les labels.

Ceux ou celles qui sont favorables à cette action sont partagé·e·s, 50 % la considérant prioritaire et 50 % non.

Les signes les plus porteurs de sens, pour un·e consommateur·rice en quête d'authenticité, sont ceux qui font référence à une production locale ancrée dans le territoire, cultivant des savoir-faire locaux

Tirer toutes les conséquences de l'éloignement géographique

Si l'amélioration de la rentabilité peut être réalisée au sein de l'entreprise, il est également possible de l'améliorer en maîtrisant mieux les coûts externes tels que le transports des marchandises notamment. La situation péninsulaire du Finistère peut être à double tranchant. Elle contribue largement aux favorables conditions pédoclimatiques ou encore à la protection des cheptels en cas d'épizooties. En matière logistique, elle est globalement une contrainte selon les marchés visés par l'entreprise de la filière. Cette faiblesse est d'autant plus forte que la pointe bretonne n'est pas connectée aux principaux corridors de transport de marchandises. Améliorer la qualité de la logistique constitue une piste importante, car les délais de livraison pénalisent les entreprises de l'agroalimentaire finistérien.

Optimiser le temps de transport et donc réduire les coûts

L'une des méthodes pour parvenir à limiter la contrainte de la distance est d'optimiser le temps de transport. En matière de logistique, l'une des principales revendications des entreprises finistériennes de l'agroalimentaire est la baisse de contraintes en matière de livraison et d'accepter d'étendre la norme de date de livraisons pour certains produits (de jour à jour, à jour +1) pour le territoire français. Une meilleure connexion aux principaux bassins de consommation européens pourrait s'opérer par le train ; cela implique une relance du fret ferroviaire entre le Finistère et les principales plateformes logistiques nationales. Une autre possibilité est le transport maritime. Ce dernier reste pour l'instant sous-utilisé au départ de la Bretagne alors même que le Finistère dispose d'infrastructures portuaires et que le rail d'Ouessant est la porte d'une importante route maritime intercontinentale. En matière logistique, l'autre enjeu majeur est celui de la massification afin de diminuer le coût de transport. L'optimisation logistique passe par la mise en réseau d'un maximum d'acteur·rice·s pour acheminer les marchandises hors de Bretagne à l'instar du système mis en œuvre par le GIE (groupement d'intérêt économique) Chargeurs Pointe de Bretagne. L'optimisation de l'approvisionnement à l'échelle régionale est également un enjeu qui permet de contribuer à l'équilibre des trafics.

Mieux organiser la logistique de proximité

L'enjeu de la logistique réside dans la maîtrise des coûts à la fois économiques et environnementaux pour l'agriculture elle-même. Les pratiques de livraison en circuit court souffrent donc d'une plus faible optimisation et intégration de la fonction logistique. La création d'un site visant à organiser la logistique urbaine pourrait ainsi être une opportunité pour les les acteur·rice·s de la production-distribution (mutualisation de livraisons, stockage, mutualisation des débouchés...). D'autre part, la restauration collective demeure un débouché important pour les circuits courts. Les dernières prescriptions (Loi Egalim) tendent à encourager de plus en plus la part du local dans les approvisionnements de restaurations collectives. Mutualiser le transport à destination de ces établissements apparaît donc comme une action à mener pour faciliter la participation du plus grand nombre à cette dynamique. Il subsiste néanmoins la problématique des trajets « à vide » lors du retour des livraisons par exemple. Ces trajets pourraient permettre de transporter d'autres marchandises.

Crédit : rochagneux - Adobe Stock

Enfin, face à l'engouement des consommateur·rice·s pour les circuits courts ou de proximité, organiser un réseau de logistique de proximité s'avère opportun, sans concurrencer les réseaux logistiques « filières longues » déjà instaurés. En effet, la logistique en circuit court ne répond pas aux mêmes problématiques qu'en circuit long, notamment car cette dernière s'organise auprès de professionnel·le·s du transport tandis que le circuit de proximité s'organise généralement en « auto-gestion » qui pourrait toutefois également évoluer.

L'une des méthodes pour parvenir à limiter la contrainte de la distance est d'optimiser le temps de transport

L'avis des acteur·rice·s

Des solutions logistiques alternatives à la route doivent-elles être proposées ?

Cette question recueille 86 % de réponses favorables (72 % parmi les professionnel·le·s de l'agri-agro, 89 % au sein des collectivités, 100 % dans les associations), mais les commentaires pointent le caractère peut-être utopique de cet objectif dans le contexte finistérien. Les sujets de la relance du fret ferroviaire, l'abandon par la SNCF, la nécessité d'étudier l'échec de Combiwest, de relancer la liaison Roscoff-Morlaix-Brest, mais aussi le fret maritime ont été évoqués. 59 % des réponses favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités locales doivent-elles accompagner l'émergence des besoins en logistique de courte distance ?

Cette question recueille 78 % de réponses favorables. Les commentaires indiquent qu'elle mérite principalement d'être explorée en contexte urbain mais semble peu adaptée à l'habitat dispersé en Finistère ni à l'approvisionnement des marchés régionaux et nationaux. 62 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités territoriales doivent-elles encourager la mise en œuvre d'un service de transport de produits agricoles et agroalimentaires à destination de la restauration collective ?

Cette question recueille 63 % de réponses favorables. Les commentaires traduisent une réponse favorable dans son principe mais sans émergence de pistes tangibles de concrétisation. 60 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Créer, mobiliser et renforcer les réseaux présents au sein des filières finistériennes

L'agriculture et l'agroalimentaire rassemblent plus de 42 700 emplois en Finistère, soit 12 % de l'emploi total, deux fois plus que la filière de la construction. Les professionnel·le·s peuvent échanger entre eux via de multiples canaux, par le biais de multiples structures et sont, bien entendu, liés par des relations commerciales. Néanmoins, il apparaît nécessaire de créer de nouvelles occasions d'échanger, de mobiliser, voire de renforcer et de faire évoluer certains partenariats existants. Repositionner la valeur de solidarité au cœur des échanges est une attente partagée.

Favoriser le lien de l'amont jusqu'à l'aval

Créer du lien entre les acteur·rice·s finistérien·ne·s de l'amont et de l'aval est un objectif partagé. Les instances de discussion entre tou·te·s les acteur·rice·s de la chaîne, de la production jusqu'à la distribution, semblent rares. L'organisation d'assises de l'agriculture et de l'alimentation contribue à créer du lien, en permettant que chacun s'exprime de façon libre pour un débat constructif.

Dans un environnement économique diversifié, la création de liens entre secteurs économiques, qui n'ont pas, à première vue, vocation à travailler ensemble, peut s'avérer particulièrement judicieux. Les passerelles entre l'agriculture, l'agroalimentaire et les autres secteurs d'activité sont donc à encourager. Les idées naissent des rencontres aussi, organiser des temps d'échange multi-filières intra et inter-territoires pourrait être l'occasion de déceler des opportunités. Des solutions pourraient être trouvées sur les sujets du désamiantage (utilisation des carrières comme zone de stockage), sur les sujets de l'énergie (méthanisation) ou encore de l'environnement (valorisation du bois de bocage).

Le réseau agricole et agroalimentaire finistérien est largement structuré autour des coopératives agricoles historiques du territoire (légumes, lait, porc, volaille...). Ces structures ont rassemblé les agriculteur·rice·s afin de leur apporter des débouchés pour leur production, des fonctions support (logistique, conseils...), mais également la possibilité de peser face aux autres acteur·rice·s de la chaîne. Pour autant, les adhérent·e·s et créateur·rice·s ont vu ces mêmes structures grossir et ont, parfois, le sentiment que leur pouvoir de décision s'est éloigné. De nombreux·ses professionnel·le·s rencontré·e·s ont ainsi insisté sur le besoin de revoir la gouvernance des coopératives. Cet objectif répond au besoin pressant de remettre la notion de solidarité au cœur du fonctionnement de ces structures avec, en toile de fond, la garantie d'un revenu suffisant pour l'agriculteur·rice et les salarié·e·s du secteur. La jeune génération est appelée à s'engager dans les conseils d'administration pour faire entendre sa voix et être force de propositions. Organiser un débat local au sein des coopératives finistériennes, suite aux recommandations de Coop de France, le réseau des coopératives au niveau national, pourrait être un début pour se saisir localement des enjeux du modèle coopératif.

La gouvernance des coopératives à questionner ?

Une des principales critiques faites à l'encontre du système coopératif est la contrainte d'apport total de la production des adhérent·e·s. Concernant l'élevage, certain·e·s agriculteur·rice·s sont contraint·e·s de se fournir en intrants via le réseau de leur coopérative, sans choix du prix ni de l'origine des matières premières. Laisser le choix aux agriculteur·rice·s, tant pour leurs débouchés que pour leurs approvisionnements, semble donc être une action à étudier. En effet, être autonome en intrants ou s'approvisionner en local et diversifier ses canaux de distribution, sont des conseils plusieurs fois évoqués par les professionnel·le·s. Ces préconisations semblent être entendu par certaines coopératives et sont en cours de réflexion pour tendre vers ces nouvelles modalités à l'instar de la Sica de Saint-Pol-de-Léon.

Temps fort du 16 décembre 2019. Crédit : Tébéo

L'avis des acteur·rice·s

La Chambre d'agriculture et les collectivités territoriales doivent-elles poursuivre l'organisation d'assises de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Finistère pour créer du lien entre l'amont et l'aval de la filière (de la production jusqu'à la distribution) ?

Cette question recueille 80 % de réponses favorables. Les commentaires pointent la nécessité d'assurer la diversité, au-delà des représentant·e·s de la Chambre d'agriculture : « donner de la visibilité aux petits réseaux, aux associations de consommateurs ». 66 % de ceux et celles qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Le système de gouvernance des coopératives doit-il évoluer ?

Cette question recueille, comme la précédente, 77 % de réponses favorables. Certaines réponses indiquent ne pas connaître la gouvernance des coopératives, d'autres précisent « redonner du pouvoir de décision aux coopérateurs ». 71 % des réponses positives à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Selon vous, les coopératives agricoles devraient-elles laisser le choix aux agriculteur·rice·s dans la commercialisation de leurs produits et dans leurs approvisionnements (intrants par exemple) ?

Cette question recueille 77 % de réponses favorables. Beaucoup de répondant·e·s soulignent dans leur commentaire que c'est d'abord une question interne aux coopératives. 54 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Créer du lien entre la filière agricole et agroalimentaire et la société

De moins en moins de Français·e·s ont un·e agriculteur·rice dans leur famille. Le lien entre les habitant·e·s, qu'ils ou elles soient urbains ou ruraux, et le monde agricole français s'est progressivement distendu. Trois sondages récents témoignent pourtant d'une bonne perception des agriculteur·rice·s, mais moins de l'activité agricole.

La santé et le développement de la filière agricole et agroalimentaire passent notamment par de bonnes relations avec son environnement. L'objectif est donc de créer du lien entre la filière et le reste de la société qui trop souvent méconnait les pratiques et les contraintes des professionnel·le·s. Communiquer, faire de la pédagogie est un axe prioritaire pour rassurer le·la consommateur·rice et valoriser le travail au quotidien des éleveur·se·s.

Les attentes des consommateur·rice·s se portent de plus en plus sur une garantie du bien-être animal. Certaines formes d'élevage sont plébiscitées : élevage sur paille pour les porcs, en plein-air, nourris sans organismes génétiquement modifiés, sans antibiotiques, bénéficiant de lumière naturelle dans les bâtiments, etc. En réponse à cette demande, favoriser les modes d'élevage et de culture « socialement mieux acceptés » semble être un des axes prioritaires. Les consommateur·rice·s doivent alors concrétiser ces attentes par leur acte d'achat et leur consentement à payer afin d'assurer une rémunération aux agriculteur·rice·s.

En réponse à cette demande sociétale, les acteur·rice·s des filières agricoles et agroalimentaires (recherche, enseignement agronomique et vétérinaire, instituts techniques agricoles, chambres d'agriculture, coopératives et autres industries agroalimentaires) initient des démarches pour construire et déployer de nouvelles solutions en faveur du bien-être, de la santé des animaux d'élevage sur les exploitations, en passant par les modes de transports, jusqu'au niveau des abattoirs. Ces améliorations permettent également de meilleures conditions de travail pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Toutes ces adaptations devront être accompagnées dans leur mise en œuvre tout en assurant une bonne adéquation du marché entre l'offre et la demande.

Plusieurs formes de liens entre les professionnel·le·s et la société peuvent être renforcées. Favoriser le dialogue lors des conflits de voisinage, c'est la possibilité d'apaiser la situation en expliquant les attentes et contraintes des uns et des autres. La finalité est de parvenir à une acceptation citoyenne de l'activité agricole et agroalimentaire. Pour y parvenir, un autre levier consiste à ouvrir les exploitations à une diversité de profils en, par exemple, favorisant l'accueil de chantier d'insertion ou lors de visites scolaires, aux personnes en reconversion ou en recherche d'emploi.

Crédit : JeanLuc - Adobe Stock

L'organisation spatiale, ou du foncier, peut également aboutir sur le développement des échanges. Les pistes d'actions sont multiples pour rapprocher les espaces agricoles des lieux plus urbains donc plus peuplés. Il peut s'agir de créer des zones agricoles protégées à proximité des zones urbaines de Brest, Morlaix ou Quimper. Il peut également être envisagé d'analyser la possibilité de maintenir, voir de développer, une agriculture dans ces espaces urbains ainsi que l'implantation d'entreprises agroalimentaires en centre-ville lorsque c'est possible. Les consommateur·rice·s seront ainsi plus proches des producteur·rice·s, ce qui pourra contribuer à créer du lien. Un autre outil a toute sa place : les projets alimentaires territoriaux (PAT). Ces derniers conjuguent une triple approche économique (en visant à rapprocher l'offre et la demande), environnementale (développement de la consommation de produits locaux en valorisant un mode de production agro-écologique) et sociale (valeurs d'éducation alimentaire, de création de liens).

D'autres pistes d'actions ont été évoquées comme, par exemple, la réalisation d'une étude de marché auprès de la population finistérienne afin d'identifier de nouveaux débouchés. Cette démarche présenterait également l'avantage de susciter une attente des consommateur·rice·s.

L'avis des acteur·rice·s

La mise en place de zones agricoles protégées (outil de protection du foncier agricole inscrit dans les documents d'urbanisme), afin de préserver les activités agricoles au contact des villes, est-elle une solution à privilégier ?

Cette question recueille 91 % de réponses favorables. Les commentaires soulignent qu'il n'y en a pas encore en Bretagne ou encore que le Scot du Pays de Brest protège les terres agricoles sur 20 ans. 74 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités doivent-elles favoriser les activités agroalimentaires dans le tissu urbain afin de développer les liens avec la société et de limiter les besoins en transport ?

Cette question recueille 77 % de réponses favorables. L'intention est perçue positivement mais, pour autant, plusieurs répondant·e·s s'interrogent sur ce qu'est l'agriculture dans le tissu urbain : « la question ne concerne que Brest ? », « un peu gadget ? ». 56 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités doivent-elles favoriser l'agriculture urbaine et/ou péri-urbaine ?

Cette question recueille 69 % de réponses favorables mais, là aussi, des questions sont posées : « qu'est-ce que le péri-urbain ? ». 55 % des réponses positives à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Compléter et développer l'appareil de formation

3 500 jeunes, de la quatrième au post-bac, ont fait leur rentrée dans un établissement agricole en Finistère en 2019, soit 22 % des effectifs bretons. La pluralité des structures (lycées privés, publics, centres d'apprentis, maisons familiales et rurales, etc.) assure un bon maillage de l'enseignement sur le département. Le lien étroit entre les professionnel·le·s du secteur et les structures de formations permet aux élèves une bonne intégration au marché de l'emploi mais permet aussi d'assurer la promotion des métiers du secteur auprès de ces derniers.

Pour améliorer le fonctionnement des entreprises de la filière, la main-d'œuvre est un point déterminant et la formation un levier puissant. Une des améliorations possibles pour adapter les formations aux besoins des professionnel·le·s est de renforcer, dans la formation initiale et continue, les modules de gestion, les ressources humaines et la communication. Autre attente formulée par certain·e·s professionnel·le·s de la formation, une plus grande transversalité est souhaitée entre l'ensemble des activités agricoles ; elle pourrait prendre la forme d'un tronc commun pour les différentes filières productives.

Encourager et permettre l'accès à la formation continue constitue une attente forte pour certains métiers. C'est, par exemple, le cas en matière de machinisme agricole. De façon plus générale, il existe une forte attente d'échanges entre la formation et la filière agri-agro ; plusieurs pistes sont possibles comme, par exemple, favoriser les stages et l'alternance.

Si les attentes des professionnel·le·s constituent des éléments déterminants, il convient également que les métiers soient attractifs pour les jeunes et répondent à leurs attentes. Plusieurs actions sont possibles : accroître les nouvelles formes de formation agricole à distance, en transversalité, intégrer une dimension créative, remettre la nature au cœur de l'enseignement, etc.

Un autre axe d'amélioration présentant de nombreux avantages est la mise en place de temps d'échanges plus fréquents entre, d'une part, l'enseignement secondaire et, d'autre part, l'enseignement supérieur et la recherche. Cela renforcerait le lien entre les professionnel·le·s de la filière agricole et agroalimentaire et ceux·celles de la recherche et contribuerait à maintenir ce secteur à la pointe du progrès. Ce rapprochement pourrait participer également à l'amélioration de la formation des jeunes (en formation initiale) et des professionnel·le·s (en formation continue) ainsi qu'à l'innovation. Des temps d'échanges favorisent également l'incitation des acteur·rice·s de la filière à chercher une réponse en lien avec les chercheur·se·s.

Le lien entre l'enseignement et la profession pourrait être développé par la mise en place d'une journée découverte pour l'ensemble des lycéen·ne·s ou des collégien·ne·s. La diversité des métiers serait alors mise en lumière et améliorerait le lien avec les personnes éloignées du monde agricole et de l'agroalimentaire.

Avec l'émergence de nouvelles filières, parfois de niches, des formations spécifiques sont attendues pour pouvoir exploiter au mieux les potentiels de ces produits.

L'avis des acteur·rice·s

Faut-il encourager les liens de l'enseignement primaire et secondaire avec la filière agri-agro ?

Cette question recueille 88 % de réponses favorables. Les commentaires soulignent que des liens plus étroits peuvent donner envie de s'orienter vers ces métiers, d'aider à développer une éducation critique sur l'alimentation et qu'il serait opportun de valoriser prioritairement les démarches intéressantes sur le plan environnemental. 69 % des personnes en faveurs de cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il inciter à la formation continue des exploitant·e·s agricoles, par exemple, en conditionnant leurs aides au suivi de certaines formations, en favorisant le remplacement des agriculteur·rice·s en formation (machinisme agricole, agro-écologie, numérique,...) ?

Cette question recueille 79 % de réponses favorables. Certain·e·s soulignent qu'il convient d'inciter, pas de conditionner. Les commentaires des associations sont plus mitigés : tout dépend de la qualité de la formation et de son objectif. 63 % des réponses positives à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Crédit : Établissement Le Nivot

Développer la recherche et l'innovation dans l'agriculture et l'agroalimentaire

Les forces de recherche agronomique sont nombreuses sur le territoire (Vegenov, Anses, Inrae, Lubem...) et collaborent avec les professionnel·le·s de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les forces de recherche en Finistère sont des points d'appui essentiels pour favoriser et accompagner l'évolution des modèles de production (agroécologie, plus forte valeur ajoutée, sécurité alimentaire, innovations techniques pour limiter la pénibilité des métiers...).

Déployer les forces en présence est ainsi un objectif partagé. La collaboration entre les secteurs professionnels doit être encore davantage encouragée pour s'adapter au mieux à la réalité du terrain.

Le déploiement de la recherche et de l'innovation, en vue d'améliorer les pratiques durables de production, d'accélérer les transitions environnementales et de mieux appréhender les comportements des consommateur·rice·s, est donc à encourager.

Au plus près du terrain, les stations expérimentales permettent de confronter la recherche avec l'activité des professionnel·le·s (exemple : le ferme experimentale laitière de Trévarez). Maintenir ces structures est un objectif partagé. Ouvrir ces stations à d'autres filières économiques comme les matériaux, la construction ou encore l'aquaculture, peut ainsi permettre de progresser sur des sujets transversaux et de créer des opportunités de partenariats. La recherche a enfin un rôle à jouer dans l'amélioration des outils de production. Aider au virage du numérique (capteurs, drones, engins connectés, robots...) dans l'agriculture comme dans l'agroalimentaire, doit être un axe privilégié.

Les stations expérimentales permettent de confronter la recherche avec l'activité des professionnel·le·s

L'avis des acteur·rice·s

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles soutenir les travaux de recherche visant à améliorer les pratiques durables en agriculture et agroalimentaire ainsi que de développer l'application du numérique à ce secteur ?

Cette question recueille 80 % de réponses favorables. Les commentaires pointent le fait qu'il ne s'agit pas nécessairement des compétences des collectivités, d'autres renvoient aux initiatives menées par l'Isen en la matière. Plusieurs commentaires indiquent être favorables à l'amélioration des pratiques mais pas au numérique, en invitant à privilégier le lowtech et l'agronomie plutôt que le hightech et l'agriculture hors sol. 67 % des réponses positives à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles organiser davantage de temps d'échange entre le secteur de la recherche et les entreprises agricoles et agroalimentaires?

Cette question recueille 66 % de réponses favorables. Elle suscite peu de commentaires, si ce n'est que « c'est le rôle de Valorial » qu'il convient de soutenir tout en ancrant les sujets de recherche dans les problématiques locales. Seulement 46 % de celles et ceux qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Les collectivités territoriales et les chambres consulaires doivent-elles encourager le développement des stations expérimentales et les ouvrir à d'autres secteurs économiques afin de créer des partenariats ?

Cette question recueille 66 % de réponses favorables mais seulement 37 % des personnes qui sont favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Faut-il développer les aides pour accompagner le virage numérique et/ou la robotisation au niveau local ?

Cette question est la seule à recueillir une minorité de réponses favorables (46 %). Seules les collectivités répondent majoritairement « oui » (56 %) alors que les professionnel·le·s de l'agri-agro répondent « non » à 56 % et les associations à 73 %. Les commentaires mentionnent « ce n'est pas comme ça qu'on va décarboner l'agriculture » ou encore « Attention à trop de robotisation, c'est une approche agri-industrielle qu'il faut éviter ». Toutefois, d'autres commentaires pointent le fait que ce virage se fera si le besoin est réel ou encore que les intercommunalités pourraient développer des aides sur ce sujet. 57 % des personnes favorables à cette action considèrent qu'elle est prioritaire.

Annexe

Structures rencontrées

- ADEME BRETAGNE
- AROUND INNOVATION
- AUX GOÛTS DU JOUR
- BIOCOOP
- BIOLAIT
- BREST BUSINESS SCHOOL
- BREST METROPOLE AMÉNAGEMENT
- BRETAGNE PLANTS
- BRETAGNE VIANDES
- CARREFOUR CITY
- CARRIÈRES LAGADEC
- CASTEL 29
- CC DU PAYS DES ABERS
- CDPENAF
- CERAFEL SECTION BIO CHANCERELLE
- COBRENA
- COCHON DE BRETAGNE
- COREFF
- DRAAF
- ÉLEVAGE FAVÉ
- ENTREMONT
- ENTREPRENEUR POUR UNE TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
- EPL DE QUIMPER BRÉHOULOU

- BRETAGNE VIVANTE
- CAISSE D'ÉPARGNE RÉGIONALE
- CC DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS
- CC PLEYBEN-CHÂTEAULIN-PORZAY
- CCIMBO
- CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- COOPERL
- DÉFIS EMPLOI
- EAUX ET RIVIÈRES
- EVEL'UP
- GAEC HINDRE
- ISEN YNCREA

- CC COMMUNAUTÉ LESNEVEN-CÔTE DES LÉGENDES
- CC PRESQU'ÎLE DE CROZON-AULNE MARITIME
- EVEN
- FÉDÉRATION RÉGIONALE DES ETA
- KERHIS
- LE SAINT
- SICA SAINT-POL-DE-LÉON

- CERFRANCE
- CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE
- HÉNAFF
- MSA D'ARMORIQUE
- RÉGION BRETAGNE

- BREST MÉTROPOLE
- CA MORLAIX COMMUNAUTÉ
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE BREST
- CRÉDIT AGRICOLE DU FINISTÈRE
- DDTM 29
- IRÉO DE LESNEVEN
- TRISKALIA

- CHAMBRE D'AGRICULTURE

Nombre d'acteur·rice·s rencontrés par structure

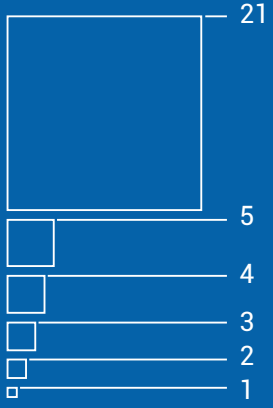

- ESIAB
- EVEN NUTRITION ANIMAL
- FDSEA DU FINISTÈRE
- FNSEA
- FRANCE AGRIMER
- FRCUMA OUEST
- FROMAGERIE DU BOUT DU MONDE
- GAB 29
- GAEC QUILLÉVENEC HUELLA
- GIE CHARGEUR POINTE DE BRETAGNE
- ICCI
- IMMOBILIÈRE D'ENTREPRISE
- INAPORC
- IN'CRÉA
- INSTITUT DE L'ÉLEVAGE
- INTERMARCHÉ
- INVESTIR EN FINISTÈRE
- JAMPI
- LAHAYE GLOBAL LOGISTICS
- LECLERC
- LYCÉE AGRICOLE LE NIVOT
- MAIRIE DE BREST
- MAISON DE L'ÉLEVAGE
- MAISON FAMILIALE RURALE DE PLEYBEN
- MINOTERIE FRANCES
- MOULIN DE LA MARCHE
- OP SILL MALO
- PENY
- PRÉFECTURE DU FINISTÈRE
- PRÉVISION
- SAVEL
- SCARMOR
- SCEA AUX QUATRE-VENTS
- SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE BREST
- SILL - PRIMEL GASTRONOMIE
- SODALEC DISTRIBUTION
- SODIAAL
- SOVEFRAIS
- STEF
- SUPER U
- SYNDICAT FORESTIER FINISTÉRIEN
- TERENEZ TRANSPORT PELE
- TROMELIN NUTRITION
- TVR
- UBO/ESIAB
- UBS/UBO
- VEGENOV
- VEGEPOLYS

- KERMENÉ
- LYCÉE AGRICOLE SUSCINIO
- MAB 29
- PNRA
- PÔLE MÉTROPOLITAIN DU PAYS DE BREST
- PORC ARMOR ÉVOLUTION
- REMORQUES ROLLAND
- SAFER
- SAVÉOL
- TRISKALIA

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE EN FINISTÈRE
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Direction de la publication
Benjamin Grebot

Rédacteur·trice·s
Lucie Bianic, François Rivoal, Aline Stien

Contributeurs·trices
Fabien Aubry, Antoine Chameau, Manon Fily,
Nadine Le Hir, Sylvain Rouault, Joëlle Péron, Delphine Scheck

Cartographie
Fabien Aubry, Lucie Bianic, Julien Florant, Aline Stien

Maquette et mise en page
Timothée Douy

Crédit photographique de couverture
Tof Locoste - AdobeStock

Contact
lucie.bianic@adeupa-brest.fr

Dépôt légal
4e trimestre 2020

Référence
20-211

AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE
18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST
Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr

LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE